

DÉCOURAGÉ ?

Arrêtez le harcèlement
Plusieurs solutions sont disponibles



Un seul paiement par mois

Contactez un de nos conseillers
Première consultation gratuite
Reprenez le contrôle de votre vie

Hubert H. Ladouceur, B.A.,
Directeur-conseiller

4 5 0 . 2 2 9 . 9 9 4 1

225724

Atelier de chant intergénérationnel

Sylvie Lebeau, en collaboration avec La Chapelle sur le Lac de Sainte-Adèle offre l'opportunité à ceux et celles qui ont envie de chanter pour le plaisir de joindre un groupe de chant.

L'atelier est ouvert à tous, à compter de l'âge de 7 ans. Info : 450-229-2390.

LE TIRAGE ET LA DISTRIBUTION DE CET HEBDO SONT VÉRIFIÉS

Deloitte
PAR Comptable • WWW.ODCINC.CA

Marché aux puces du Musée Alary

Le Musée Alary, situé rue Claude-Grégoire dans le secteur Mont-Rolland, opère un marché aux puces les samedis de 10 heures à 15 heures et les mercredis de 18 heures à 21 heures.

On attend donc des dons. Du bon et beau seulement!

Devenez membre de la bibliothèque de Morin-Heights

On retrouve un grand choix de livres à la bibliothèque de Morin-Heights et l'abonnement est gratuit pour les jeunes de moins de 18 ans qui résident dans la municipalité. Pour en savoir plus : 450-226-1216.

La Fouillerie de Morin-Heights

Le marché aux puces La Fouillerie de Morin-Heights, situé au 148 chemin Watchorn, est désormais ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30 ainsi que les vendredis, samedis et dimanches, de 9h à 16h.

Info : Patricia au 450-226-2844.

Espace Laurentides cherche des dons

Espace Laurentides, organisme en prévention de la violence faite aux enfants, est présentement à la recherche de dons afin de poursuivre ses activités de prévention dans les écoles et les CPE du territoire.

Pour donner : 450-229-6650.



Municipalité régionale
de comté
des Pays-d'en-Haut

Chronique

Environnement

Renaturalisation des rives : Optez pour des plantes indigènes!



Brigitte Voss,
Conseillère en
environnement,
MRC des
Pays-d'en-Haut

Tel que mentionné dans ma dernière chronique, toutes les municipalités de la MRC des

Pays-d'en-Haut interdisent à partir de cet été la tonte de gazon dans la bande riveraine des lacs et cours d'eau et exigent la plantation d'arbustes, d'herbacées et d'arbres dans les premiers 5 mètres de la rive d'ici les 24 prochains mois.

C'est bien de vouloir renaturaliser la bande riveraine, mais encore faut-il préciser quelles espèces sont les plus aptes à jouer un rôle dans la protection de nos lacs et de leurs écosystèmes. Il est primordial de faire un choix judicieux quant aux plantes et arbres choisis pour renaturaliser votre rive, en privilégiant les plants indigènes.

Plante indigène, plante naturalisée, cultivar... Quelle est la différence?

Une plante indigène est une plante qui pousse naturellement dans un endroit ou une région donnés, sans qu'il n'y ait eu d'intervention humaine. C'est donc une plante qui est parfaitement adaptée à son milieu. À l'instar de la plante indigène, la plante naturalisée est une plante qui a été introduite et qui s'est adaptée et intégrée complètement à la flore locale et qui n'a pas besoin de l'intervention de l'homme. Un bon exemple de plante naturalisée est la marguerite blanche, qui a été introduite d'Europe lors de la colonisation. Enfin, le cultivar, que l'on retrouve particulièrement dans les pépinières et centres de jardins, est une plante produite par des techniques horticoles et qui ne se retrouve pas de façon naturelle dans l'environnement.

Les nombreux avantages des plantes indigènes

Le choix de plantes indigènes pour la renaturalisation de votre rive présente de

nombreux avantages à la fois environnementaux, économiques et socioculturels.

Les plantes indigènes présentent d'abord et avant tout un choix écologique. De manière générale, la présence de plantes indigènes autour des lacs et cours d'eau contribue au maintien de la diversité écologique de ces milieux, en fournissant abri et nourriture à la faune locale et en favorisant la diversité biologique. Étant très adaptées à leur milieu, elles résistent plus facilement aux maladies et aux insectes ravageurs et ne nécessitent pas l'utilisation de pesticides et autres produits qui présentent un danger pour l'environnement. De plus, puisque les plantes indigènes sont adaptées aux rigueurs de notre climat, elles sont moins sensibles aux écarts de température et aux sécheresses, donc nécessitent moins d'eau et sont plus résistantes pour passer l'hiver.

De ces avantages environnementaux découlent directement des avantages économiques. Effectivement, le moins qu'un riverain utilisera des pesticides et

des engrais, ainsi que les services d'un horticulteur pour l'entretien habituel de plates bandes, plus grandes seront ses économies. Puis, en donnant la priorité aux plantes indigènes locales, vous contribuerez à mettre notre patrimoine naturel en valeur en donnant une identité locale à vos aménagements en bande riveraine.

Avant de procéder, consultez votre municipalité!

Vous êtes prêts à donner un coup de pouce à votre lac et à renaturaliser votre rive? Contactez au préalable votre municipalité afin d'obtenir un certificat d'autorisation pour la plantation. De cette façon, vous aurez la certitude que vos projets d'aménagement et votre choix de plantes correspond avec les objectifs de protection des lacs et cours d'eau que votre municipalité s'est donnés. Votre municipalité détient également une liste des espèces d'arbres, d'arbustes et d'herbacées indigènes recommandés pour la renaturalisation des rives qu'elle pourra vous remettre.

228674